

Adressé aux Conseillers le	3 avril 2026
Mis en ligne sur www.trouville.fr	16 avril 2026

CONSEIL MUNICIPAL DE TROUVILLE-SUR-MER

Séance du jeudi 19 février 2026

PROJET PROCES-VERBAL

FG/MPH
2026-464

L'an deux mil vingt-six, le jeudi dix-neuf février à dix-sept heures trente, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le jeudi douze février 2026 sous la présidence de Madame Sylvie de Gaetano, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique, et retransmise sur le site internet de la Ville.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 17 - Représentés : 7 - Absents : 3

ETAIENT PRESENTS : Mme Sylvie de Gaetano, Maire, Mme Delphine Pando, M. Guy Legrix, Mme Martine Guillon, M. Patrice Brière, M. David Revert, Mme Isabelle Drong, Mme Julie Mulac, M. Maxime Aguillé, M. Jacques Taque, Mme Jeannine Outin, Mme Stéphanie Fresnais, M. Michel Thomasson, M. Jean-Eudes d'Achon, Mme Fabienne Rubin, Mme Rébecca Babilotte, M. Pascal Simon.

ETAIENT REPRESENTES : M. Didier Quenouille (pouvoir à Mme Sylvie De Gaetano), Mme Catherine Vatier (pouvoir à M. Patrice Brière), Mme Dominique Vignesoult (pouvoir à Mme Martine Guillon), Mme Adèle Grand-Brodeur (pouvoir à M. Maxime Aguillé), M. Hervé Huchet (pouvoir à M. Guy Legrix), Mme Eléonore de la Grandière (pouvoir à Mme Stéphanie Fresnais), M. Stéphane Sabathier (pouvoir à M. Jean-Eudes d'Achon).

ETAIENT EXCUSES : M. Jean-Pierre Deval, Mme Claude Barsotti, M. Lionel Bottin.

Le Conseil Municipal désigne Mme Martine Guillon comme Secrétaire de séance.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

AMENAGEMENT-FONCIER

1. Acquisition par voie de préemption du bien cadastré AR 186 – AR 189 – AR 190 – AR 193, situé au 40 ancienne Route de Villerville

SEANCE POINTS, VOTES ET DEBATS

La séance est ouverte à 17h35

- **Désignation d'un(e) Secrétaire de séance et pouvoirs** : Mme le Maire procède à l'appel des présents. Le Conseil Municipal désigne Mme Martine Guillon en tant que Secrétaire de Séance.
- Sept (7) pouvoirs ont été transmis.
- Inscription des questions orales : aucune question orale n'a été déposée
- Procès-Verbal du 5 février 2026 : Adopté à la majorité

Délibération n° 2026-19 – Information au Conseil Municipal sur des décisions prises par le Maire en vertu de délégations données par le Conseil Municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions prises en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal prend acte

DELIBERATIONS, VOTES ET DEBATS

N° Délibérations et votes	SERVICES
AMENAGEMENT FONCIER	
<p>2026-20 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>	<p>1. Acquisition par voie de préemption du bien cadastré AR 186 - 189 - 190 – 193 situé au 40 ancienne route de Villerville</p> <p>Mme le Maire rappelle l'exercice du droit de préemption pour ce bien immobilier.</p> <p>Aucune question n'étant posée, Mme le Maire remercie très sincèrement tous les membres de leur engagement pour le bien public, leur disponibilité et dévouement. Elle salue également Mme Jeanine Outin, qui après 18 ans d'investissement à sa fonction d'élue, a décidé de stopper ce travail.</p> <p>Tous les élus applaudissent Mme Outin.</p> <p>Mme le Maire suggère également une pensée aux trois personnes souffrantes, Mme Barsotti, M. Quenouille et M. Bottin en leur souhaitant un prompt rétablissement.</p> <p>Toute l'équipe municipale se joint à Mme le Maire pour remercier également tous les services de la Mairie, qui ont fait un travail formidable à ses côtés et cela de façon permanente durant ces six ans de mandat. Elles en sont très reconnaissantes.</p> <p>Mme le Maire donne la parole à Mme Fresnais.</p> <p>Mme Fresnais annonce que ce soir s'achèvent six années de mandature qui n'ont pas été une sinécure pour les élus. Elle remercie l'ensemble du conseil municipal pour avoir collaboré avec son groupe pendant ces six années, qui malgré les pressions ont toujours œuvré dans l'intérêt de Trouville et des Trouvillais. Ses pensées vont à tous les agents qui sont partis à la retraite, de leur plein gré, ou alors poussés vers la sortie, à ceux en arrêt-maladie, ou mis au placard. Elle les remercie vivement.</p>

Mesdames et Messieurs, les élus, chères trouvillaises, chers trouvillais,

Ce soir s'achève six années de mandature qui n'ont pas été une sinécure pour mon opposition.
Tout d'abord, je tiens à remercier l'ensemble du personnel municipal pour avoir travaillé avec mon groupe pendant ces six années.

Malgré les pressions, vous avez toujours œuvré dans l'intérêt général de Trouville et des Trouvillais.

Mes pensées vont également à tous les agents qui sont partis à la retraite, partis de leur plein gré, poussés vers la sortie, celles et ceux en arrêt maladie ou mis au placard.
A vous tous, un immense merci, du fond du cœur.

Mme Fresnais s'adresse directement à Mme le Maire :

Madame la Maire, en votre qualité de première magistrate de cette notre ville, comment pourrais-je vous remercier, vous, qui depuis 6 ans, bafouez les règles de notre démocratie en piétinant mon opposition ?

En nous interdisant l'accès aux documents (notamment les études, payées par les Trouvillais et si importantes pour prendre les décisions), en nous demandant de poser des questions orales à l'avance, sans doute, par peur de ne pouvoir y répondre.
Auriez-vous peur de ne pas assumer toutes les décisions que vous avez prises au détriment des Trouvillais ?

Je vais vous rafraîchir la mémoire :

- la fermeture de l'école de musique du jour au lendemain, un 31 décembre,
- la fin de service plus,
- la fin des cours donnés aux adultes par les associations à la maison des jeunes,
- la fermeture du restaurant de la roseraie,
- la fin du repas de Noël de nos aînés,
- l'absence d'information et de concertation pour les travaux du quai,
- le déplacement du marché, sans information préalable, rue du général de Gaulle,
- votre plainte contre les affiches du collectif du 7 octobre,
- l'augmentation de 20 % de la taxe d'habitation pour les résidents secondaires,
- les bateaux à moteur sur la Touques,
- votre vote favorable à l'implantation du centre manche

éolien en mer,

- *la future privatisation du site où se trouvent nos deux piscines,*
- *la future vente d'une partie des bâtiments, situés quartier Saint Jean, à un promoteur immobilier,*
- *et vos mensonges à propos du théâtre du casino, de la plage privée, du projet de construction d'une soixantaine de logements sur le terrain de l'école Coty, et j'en passe...*

Ce soir, j'ai décidé de lever le voile sur ces 6 ans années de conseils municipaux.

Rappelez-vous que vous avez interdit le débat lors des conseils municipaux après votre 1ere année au début de mandature.

Il a fallu batailler dur pour l'obtenir ce débat. Si nous avions le malheur de lever un peu la voix, nous étions rappelés à l'ordre avec excuses obligatoires au bout, ma conseillère, Madame de la Grandière en a fait les frais.

Des messes basses et des attaques constantes de certains conseillers municipaux de la majorité.

Vous avez même osé attaquer mon fils Paul Antoine en plein conseil municipal lorsqu'il avait pris la parole. Il a été interviewé, comme d'autres jeunes élèves, dans le journal du Pays d'Auge à propos de la fermeture de l'école de musique. Mon fils y a pris des cours pendant 14 années. Comme de nombreux élèves, jeunes et moins jeunes, et de nombreux Trouvillais, il a été bouleversé par la fermeture soudaine de notre école de musique, institution du service public à Trouville.

Nous avons saisi le préfet à plusieurs reprises mais sans jamais obtenir gain de cause.

A croire que dans notre pays, la sanction d'un maire et de son conseil municipal n'existent pas.

Voilà la réalité d'un désastre démocratique à Trouville, et ce soir, je ne risque plus aucunes représailles en faisant sauter cette couche de vernis.

J'ai même été obligée de déposer une plainte envers certains de vos soutiens qui sont à votre image.

L'absence de proximité et de concertation sont aussi les marqueurs de votre mandature Madame.

Mon opposition a travaillé pendant 6 ans tous les dossiers sans rémunération et uniquement dans l'intérêt général. Il nous a fallu une grande force intérieure pour supporter tout ce mépris. Et cela continue encore, une fois avec votre attaque misérable et honteuse de nos oppositions dans le journal Municipal la Mouette publié il y a quelques jours.

Tout ceci me fait penser à une citation traduite de William Shakespeare : « Il y a quelque chose de pourri dans le royaume de Danemark ».

Mme le Maire termine en considérant que le Conseil Municipal n'est pas une tribune politique et ne fera pas l'affront de répondre à ses attaques.

M. Revert clôt la séance en remerciant également tous les membres du conseil municipal pour leur implication durant ces six années de mandat.

17h44 - L'Ordre du Jour étant épuisé, Mme le Maire souhaite une bonne soirée à tous et pour clôturer ce mandat de six années et invite tous les membres du Conseil Municipal au pot de l'amitié.

Procès-verbal adopté lors du conseil municipal du 9 avril 2026 et publié sous forme électronique sur le site internet de la commune www.trouville.fr le : 16 avril 2026
Un exemplaire papier de ce procès-verbal est également mis à la disposition du public

ANNEXES

EN PAGES SUIVANTES : COPIES DES DELIBERATIONS ET DES RAPPORTS CORRESPONDANTS



Madame La Maire

Stéphanie FRESNAIS